
Information

1 message

Mairie de Taron <contact@mairiedetaron.fr>
À : contact@mairiedetaron.fr

1 mars 2024 à 17:22

Bonjour à tous,

Vous trouverez en pièce jointe une motion sur l'agriculture prise en décembre 2019 par la Communauté de Communes des Luys en Béarn et la Commune de Taron.

Elle parle des problèmes rencontrés par les agriculteurs, notamment les éleveurs, notamment à Taron.

En 1983, Taron comptait 20 troupeaux de vaches, ce nombre est de 5 en 2024.

J'ai été l'instigateur et le concepteur de cette motion, rédigée avec Jean-Bernard Cambayou et Jeannine Lavie-Hourcade de la CCLB.

Je n'ai rien inventé en 2019, j'avais beaucoup lu, et je me rends compte que rien n'est résolu ; les problèmes restent et éclatent donc.

Cette motion a été envoyée, en son temps, à tous les grands élus du Département et au Préfet.

Amicalement,

Jean GUIRAUT

Maire

MAIRIE DE T ARON SADIRAC VIELLENAVE

51 Voie des Mosaïques
64330 TARON

05 59 04 90 28
Lundi et Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

contact@mairiedetaron.fr
www.mairiedetaron.fr

 **motion accords commerce mondial (2).pdf**
76K

Rapporteurs : Mme Jeanine xxxxxxx et M. Jean-Pierre xxxxxxxxxx

Les parlementaires ont été, sont ou seront appelés à se prononcer sur la ratification de traités de libre-échange (CETA, TAFTA, MERCOSUR) entre l'Union Européenne et certains pays d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud.

Ces traités visent notamment à :

- Eliminer au maximum les droits de douane entre l'Union Européenne et les pays d'Amérique du Nord et du Sud
- Réduire voire éliminer les barrières au commerce non tarifaires (normes environnementales, sociales, alimentaires, phytosanitaires et culturelles)
- Autoriser des firmes privées à attaquer les législations et réglementations des Etats quand elles considèrent qu'il s'agit d'obstacles à la concurrence dans le commerce des biens, de l'accès aux marchés publics, de l'investissement et des activités de service.

Leurs conséquences pour l'agriculture française, les consommateurs, l'environnement et le bien-être animal seront désastreuses.

La ratification de ces traités entraînerait une déstabilisation des filières agricoles françaises, avec l'importation à droits de douane nuls de viandes porcine et bovine, de volailles, de sucre, d'éthanol... Ces traités mettent en concurrence des modèles agricoles opposés. D'un côté, un modèle agricole de type familial, avec par exemple une moyenne de 60 bovins par exploitation, et de l'autre le modèle des feedlots (parcs d'engraissement) où 60 % des exploitations comportent plus de 10 000 bovins. Nous assistons à la remise en cause de dispositifs nationaux visant à assurer un revenu décent aux agriculteurs.

Les réglementations en matière de bien-être animal, de traçabilité et de respect de l'environnement sont elles aussi très différentes. Par exemple, le Canada autorise les OGM, l'engraissement aux antibiotiques activateurs de croissance, et 46 substances actives strictement interdites en Europe.

Le contrôle des produits au départ de ces pays n'étant pas réalisé, ces traités reviendraient à proposer aux consommateurs européens des produits en deçà de nos standards, avec l'importation de produits ne correspondant pas à nos normes et ne faisant l'objet d'aucune traçabilité individuelle, contrairement ce que prévoit la loi EGALIM qui interdit de vendre des produits ne respectant pas nos règles de production.

Au niveau environnemental, la protection des habitats et la réduction des déplacements, sources de gaz à effet de serre, ne seront plus des objectifs réalisables. Par exemple, le Brésil détruit sa forêt amazonienne pour produire de la viande à bas coût dans des fermes usines (feedlots) et des milliers de porte-conteneurs géants traversent les océans pour transporter ces productions, aggravant l'émission de gaz à effet de serre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

.....,

CONSIDERE que ces traités contiennent de graves dangers pour l'agriculture française et pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France et en Europe

ESTIME que ces projets de traités sont inacceptables en l'état et menacent gravement les choix de société et de mode de productions et de vie qui font le vouloir vivre en commun en France,

REFUSE que l'agriculture française serve de variable d'ajustement et de monnaie d'échange dans les traités internationaux afin de favoriser d'autres pans de l'économie

CHARGE M. le Président de transmettre cette motion à toutes les personnes et tous les organes participant aux processus de négociation et de ratification de ces traités

Re: Information

1 message

Thierry Curty <xxxxxxxx@gmail.com>
À : Mairie de Taron <contact@mairiedetaron.fr>

2 mars 2024 à 08:57

Bonjour,

Je tiens à préciser que ceci ne me représente surtout pas en tant que citoyen. N'étant pas sujet au populisme, remarquablement informé et recherchant l'objectivité en toute chose, il est hors de question de laisser les élus qui me représentent (et que j'apprécie, je tiens à vous le dire à tous, rien à voir avec la position que vous défendez bêtement, contribuant à la propagation de ce populisme qu'il conviendrait plutôt de combattre) s'exprimer à ma place. J'aime les agriculteurs, même si je vomis leur modèle. Et quand je les accuse d'être responsables de leur situation, ce qui est vrai, c'est surtout dans leur intérêt, parce que le modèle agricole que je défends et auquel ils s'opposent, et qui fonctionne pourtant parfaitement pour des milliers d'entre eux, leur offrirait une meilleure qualité de vie, un meilleur revenu, avec une production non seulement non plus destructrice de l'environnement et toxique pour la population, mais régénérative. L'agriculture est une grosse partie de ma vie, j'ai des anecdotes considérables sur le sujet et j'ai même résolu un jour un problème avec la MSA au Sud de Toulouse en prenant la parole lors d'une réunion, qui a mis tout le monde d'accord. Que ce soit la petite paysannerie suisse où j'ai grandi, avec le cheval et la fourche, 3 vaches dans l'étable, ou la grande agriculture française traditionnelle avec un domaine de 160 ha où je vivais, ce n'est pas que je ne sais pas de quoi je parle. Et j'ai une très grosse expérience des modèles plus avancés que l'agriculture traditionnelle qui lamine nos agriculteurs, qui ensuite en font des manifestations parce qu'ils en crèvent, au propre comme au figuré.

Le contenu de cette motion est tout simplement faux. Chaque accord de libre-échange est une petite victoire de la civilisation. Non seulement ils ne menacent pas l'agriculture française mais lui sont très favorables, elle qui est massivement exportatrice, de céréales, de viande, de lait. Les accords de libre-échange visent à normaliser les échanges entre des nations, ce qui est l'occasion d'un rapprochement pacifique. Le libre-échange est la réponse diplomatique de la civilisation à la guerre. En outre ils présentent l'avantage de tirer la qualité vers le haut, parce que pour chaque produit concerné, la condition sine qua none pour transiger avec l'Europe (et à fortiori la France, qui se fait un des gardiens les plus fermes de cette condition au sein de l'UE) est que c'est la norme la plus sévère des deux qui s'applique systématiquement. Par exemple il est donc faux de prétendre qu'il existe de la viande aux hormones sur le sol européen. Si on prend l'exemple du CETA, l'accord de libre-échange de l'UE avec le Canada, seulement 6 élevages bovins ont obtenu l'agrément d'exportation vers l'Europe. Par contre la totalité de la viande française est autorisée au Canada, puisque largement respectueuse de leurs normes et un entrecôte charolaise au Canada, c'est un produit de luxe vendu 70 \$ qu'on présente sous verre sur un piédestal éclairé par un petit spot, comme une Rolex. Si on prend le MERCOSUR, il n'est pas signé parce que le Brésil s'oppose à l'interdiction des poulets au chlore, estimant que s'ils sont bons pour son peuple, ils sont bons pour les européens. De fait, le MERCOSUR ne passe pas. L'UE vient de ratifier des accords de libre-échange avec le Kenya et le Chili, pour les produits stratégiques, dont la viande, des frais de douane --minorés-- sont maintenus, précisément pour contrer ce prétendu déséquilibre dont vous parlez. Quand aux "clauses-miroir" dont se gargarise le lobby de l'agroalimentaire, la FNSEA, idée se propageant bien évidemment ensuite sur les autres syndicats victimes de leurs croyances populistes, elles relèvent d'une ancienne gestion du multilatéralisme qui aujourd'hui va beaucoup plus loin avec un objectif d'harmonisation des normes, vers le haut, obligatoirement, la loi de l'UE interdisant toute régression dans les normes. <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/ceta-jefta-mercosur-qu-est-ce-qu-un-accord-de-libre-echange-de-nouvelle-generation/>

Par conséquent, tout ce qui figure dans cette motion est FAUX, ça n'existe tout simplement pas, c'est du pur populisme. Si l'élevage s'est tellement réduit dans la région, c'est inhérent à l'agriculture française et uniquement elle, au modèle appliqué, extrêmement onéreux et inefficace en plus d'être anti-écologique. Ça fait que ce modèle ne satisfait que des intérêts financiers supérieurs au détriment des agriculteurs qui le pratiquent et en sont victimes au travers de leur qualité de vie, de leur revenu et de leur santé. A noter que la qualité de la viande moyenne au Chili est supérieure à celle de la France, parce que s'ils ont des élevages considérablement plus industriels qu'en France, ils ont aussi une part bien plus conséquente d'élevage en extensif, ce qui est rarissime en France où moins de 5 % du bétail broutera un brin d'herbe un jour. Le français moyen, quand il circule dans la campagne, tout-à-coup il tombe sur 12 aubrac dans un pré, il se met à chanter la Marseillaise en se disant que "ça c'est de la viande, pas comme les merdes que l'UE veut nous faire bouffer". Seulement voilà, la France abat 5 millions de bovins chaque année et en consomme au total le double. Avec le cas du Chili, les volumes concernés sont ridicules et les sempiternelles arguties absurdes, telles que "les chiliens ne vont pas respecter ceci ou cela". Quand on connaît le respect des normes par l'agriculture française, ça prête à rire. Entre les importations illégales de pesticides interdits, les doses d'antibiotiques à 5x la norme qu'on retrouve dans la viande à l'abattoir parce qu'un traitement a été pratiqué trop tardivement avant l'abattage, franchement, il faut arrêter de prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages. Prenons le cas des poulets chiliens, ça représente 45 millions de poulets, sachant que la France en consomme... 1 milliard (!) et en

produit 800 millions. Nous parlons donc de moins de 5 % de la consommation. <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/accord-ue-chili-lincomprehension-des-eleveurs-francais/> Et quand on sait ce que vaut l'élevage de poulets français moyen... ils ne sont pas tous comme celui de Michel Tisne, qui représente une part INFIME de la production. La vérité, on la trouve sur des sites militants et c'est pas ragoûtant, et c'est vrai aussi pour l'élevage porcin ou bovin. C'est un mythe que l'élevage français est respectueux de quoi que ce soit. Il est plus petit, mais si sa taille est moins industrielle, la méthode de production, elle, est purement industrielle, l'animal est un objet que l'on maltraite à loisir, même si dans les publicités les éleveurs sont bien choisis avec de belles bêtes dans un beau pré bien vert, ce qui existe bien sûr. Mais c'est comme la Tour Eiffel, c'est vrai qu'elle existe... ça ne signifie pas que la France soit hérissée de Tour Eiffel.

Et donc qu'il soit clair qu'en tant que citoyen je ne soutiens pas cette motion et je m'y oppose fermement.

Merci donc pour votre motion, mais non merci, bien cordialement, Thierry Curty

Le ven. 1 mars 2024 à 17:22, Mairie de Taron <contact@mairiedetaron.fr> a écrit :

Bonjour à tous,

Vous trouverez en pièce jointe une motion sur l'agriculture prise en décembre 2019 par la Communauté de Communes des Luys en Béarn et la Commune de Taron.

Elle parle des problèmes rencontrés par les agriculteurs, notamment les éleveurs, notamment à Taron.

En 1983, Taron comptait 20 troupeaux de vaches, ce nombre est de 5 en 2024.

J'ai été l'instigateur et le concepteur de cette motion, rédigée avec Jean-Bernard Cambayou et Jeannine Lavie-Hourcade de la CCLB.

Je n'ai rien inventé en 2019, j'avais beaucoup lu, et je me rends compte que rien n'est résolu ; les problèmes restent et éclatent donc.

Cette motion a été envoyée, en son temps, à tous les grands élus du Département et au Préfet.

Amicalement,

Jean GUIRAUT

Maire

MAIRIE DE T ARON SADIRAC VIELLENAVE

51 Voie des Mosaïques
64330 TARON

05 59 04 90 28
Lundi et Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

contact@mairiedetaron.fr
www.mairiedetaron.fr